

## L'ASSURANCE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'AFRIQUE

*« Partout dans le monde, il y a un éventail croissant d'innovations par les compagnies d'assurance, les initiatives multipartites et les décideurs qui exploitent mieux l'assurance pour le développement durable, à travers les dimensions du risque, de l'accès et de l'investissement »<sup>1</sup>*



La 48e Assemblée générale de la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (FANAF) s'est ouverte le lundi 19 février à Nouakchott, capitale de la Mauritanie, sous le haut patronage de SEM Mohamed Cheikh Ghazouani, président de la république, élu ce jour là président de l'OUA.

Environ 800 délégués venus des différents marchés africains ainsi que des experts et partenaires du secteur de l'assurance se sont inscrits à ce rendez-annuel devenu au fil des décennies le plus grand rassemblement continental de l'industrie de la gestion des risques. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée sous la présidence effective du premier ministre Mohamed Ould Bilal en présence d'un parterre représentatif du monde de l'économie du pays

Au terme de la cérémonie, la 48e assemblée générale des FANAF, est rentrée dans le débat autour des enjeux de l'heure. Le premier panel reprenant le thème même de l'AG «*l'assurance au service du développement économique et social de l'Afrique?*» est présidé par Abdallah Ould Souleymane OULD CHEIKH SIDYA, Haut Fonctionnaire, Ancien Ministre en Mauritanie avec comme co-débatteurs, Blaise EZO'O ENGOLO, Secrétaire Général de la Conférence interafricaine des marchés de l'assurance (CIMA), Yaya OULD AMAR, Economiste, Banquier, et Financier et Samba THIAM, Ambassadeur itinérant en charge des Stratégies Economiques.

Lors d'un point de presse tenu samedi 17 février, Haimoud Bashir Kamal, président de l'Association mauritanienne des assureurs et Abdellah Kharchi, président du comité d'organisation de la 48e AG de la FANAF ont réaffirmé les dispositions de la Mauritanie à accueillir un tel événement, dans un pays aux perspectives prometteuses. De même, César Ekomie Afene, président de la FANAF, est revenu sur la thématique centrale de la conférence, à savoir l'assurance au service du développement économique et social de l'Afrique.

Il s'agit d'une première pour la Mauritanie, désignée en marge des dernières assemblées de l'organisation panafricaine tenue du 20 au 24 février 2023 à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo (RDC). La candidature mauritanienne était portée par l'Association Professionnelle des Assureurs de Mauritanie (APAM). Le marché mauritanien compte aujourd'hui 17 sociétés dont une compagnie étrangère et une Mutuelle Santé.

On rappelle que la FANAF qui compte plus de 209 compagnies membres a été créée en 1976 à Yamoussoukro. Les assemblées qui se tiennent tous les ans permettent aux opérateurs du continent et d'ailleurs de réfléchir aux voies et moyens de travailler de concert pour que les capacités du marché africain profitent non seulement aux opérateurs mais aussi aux populations.

<sup>1</sup> ONU – Programme sur l'environnement

## Pour son Assemblée Générale, la FANAF avait des objectifs ambitieux

- Rappeler les efforts de l’Afrique pour le développement optimal du secteur des assurances;
- Inciter tous les pays africains à s’y intéresser davantage, car ce secteur est porteur de croissance ;
- Poursuivre l’élargissement de la FANAF en termes de membres qui se situent à ce jour à plus de 209 sociétés ;
- Présenter des dispositifs, des stratégies, des plans d’actions et des modèles d’affaires, existants ou à envisager ;
- Mettre en place des mécanismes d’autorégulation et de surveillance du secteur des assurances
- Compter plus d’assureurs au sein de la FANAF

Un thème important de la conférence a porté sur les risques émergents mais comme j’étais un participant à la table ronde sur ce sujet, il a fait l’objet d’un article séparé publié dans un précédent numéro de Riskassur (N° 786 du 22 mars 2024)

*« Le développement économique ne peut pas faire avancer un pays seul. Nous avons besoin d’une société et d’une économie qui se complètent. Nous devons prendre soin des pauvres, des démunis et des laissés pour compte. »*

*(Narendra Modot)<sup>2</sup>*

## Les mots d’invitation à l’AG des présidents

Avant la tenue de l’AG de la FANAF, le président de la fédération et celui de l’assemblée des assureurs de Mauritanie se sont exprimés et leurs réflexions sont reprises ici :

- **Le mot du président de la FANAF :**

« L’assurance au service du développement économique et social de l’Afrique » ; tel est le thème central retenu pour notre assemblée générale de Nouakchott. En effet, le développement économique et social de l’Afrique est un défi majeur pour tous nos gouvernants et l’espoir d’un mieux-être pour les peuples. C’est à ce titre que l’atteinte des objectifs de développement suppose de repenser les fondamentaux de la gouvernance de nos organisations pour proposer des solutions novatrices aptes à relever le niveau du bien-être de nos populations.

Dans cet élan, comment l’assurance peut-elle jouer son rôle de vecteur du développement économique et social du continent ? C’est ce thème qui constituera le fil conducteur des journées scientifiques au cours de la 48ème Assemblée Générale de la FANAF qui se tiendra du 18 au 22 février 2024 à Nouakchott en Mauritanie.

Repositionner davantage l’assurance au cœur du développement économique et social de l’Afrique, c’est véritablement faire le pari de la responsabilité des acteurs de l’industrie africaine des assurances à imaginer des solutions assurantielles nouvelles qui portent entièrement nos économies.

Nous y croyons fermement, l’assurance est, et sera, le porteur de nos économies, non seulement à travers la couverture des risques sociaux, mais également en revisitant sa mission d’investisseur institutionnel. Ce sera résolument la trame de notre réflexion à Nouakchott. Rendez-vous est donc pris.

- **Le mot du Président de l’APAM :**

Les mots me manquent pour exprimer l’honneur et la joie pour vous accueillir enfin dans votre second pays la Mauritanie. Et avant d’aller plus loin, je tiens à exprimer toute ma gratitude envers l’Assemblée Générale sur le choix porté sur Nouakchott pour sa 48ème Assemblée Générale.

---

<sup>2</sup> 14<sup>ème</sup> Premier Ministre de l’Inde

La Mauritanie a pendant longtemps préservé son image de peuple hospitalier. Cette longue tradition puise sa source d'une terre de rencontres et d'échanges féconds. Le mauritanien par excellence est un être généreux et serviable. Il aime partager le peu qu'il a avec ses proches. Il ouvre ses bras aux étrangers et cherche toujours à apprendre d'eux ce qu'il ignore.

Dans ses rapports avec ses hôtes se dégage une atmosphère de chaleur humaine où s'exhibent sa magnanimité, sa courtoisie et sa modestie. Accueillir un étranger quelque soit le temps de son séjour et peu importe les moyens dont il dispose est un grand moment de plaisir et de bonheur. Son respect est une chose sacrée, si sacrée qu'on éprouve une gêne de ne pouvoir mettre l'hôte à l'aise. Les salamalecs du nouveau venu attirent souvent l'attention des voisins.

De nos jours, plusieurs facteurs restent encourageants quant aux perspectives du marché mauritanien des assurances pour générer des primes importantes avec la couverture des installations et l'exploitation du pétrole, du gaz, des matériaux précieux, les globales banques et les assurances maritimes (Corps navire et Transport des facultés maritimes) dans un pays qui dispose de côtes des plus poissonneuses du monde (près de 800 Km.)

Chers invités, notre ambition pour le rendez-vous de Nouakchott est d'assurer au monde de l'assurance africaine et au-delà, l'occasion de trouver de nouvelles opportunités.

Welcome, Soyez les bienvenus, Marhaba

### **Conférence inaugurale de l'AG : Etat des lieux et mission de l'assurance africaine<sup>3</sup>**

L'ampleur des défis des temps présents est énorme et prend des formes nouvelles. Les risques que font courir la dégradation climatique avec son lot de catastrophes associées (incendies, pluies violentes, inondations) impactent nos actions au quotidien à titre individuel comme global.

Comme le rappelle la note conceptuelle, « dans un environnement marqué par les effets du dérèglement climatique, les défis sécuritaires et le bouleversement au niveau des régimes politiques » mettent au défi l'adaptation du secteur des assurances.

Le risque sur les actifs personnels ou public (investissement) appellent de la part du secteur des assurances des solutions nouvelles. Il est important de se protéger des chocs nouveaux.

Vous êtes les spécialistes du secteur et savez mieux que quiconque comment vous adapter. Mais ces défis importants appellent des mesures de synergie du côté des autorités publiques et des solutions d'accompagnement nécessaires.

Comme vous le savez mieux que moi, les activités du secteur des assurances impactent ou peuvent impacter nos vies de plusieurs manières :

- En améliorant la résilience des individus et des ménages face aux chocs.
- En améliorant la résilience et la productivité des entreprises en mettant la notion de risques au centre de leurs plans de développement.
- Et (je me concentrerais davantage sur cet aspect) en soutenant l'investissement par la mobilisation des capitaux à travers la collecte des cotisations.

Les réserves de cotisations des compagnies d'assurance sont importantes à tous égards estimées à près de 80 milliards de dollars en 2021. Pourtant, face aux besoins de financement colossaux du continent, le taux de pénétration indiqué dans la note introductive n'est que de 2,4%, loin derrière le taux mondial de 6,8%.

Si le secteur des assurances doit jouer un rôle dans le développement et la croissance économiques et contribuer à la réalisation des ODDs, il doit être plus agressif en termes d'intermédiation financière et de recyclage de ses importants actifs de liquidité.

---

<sup>3</sup> Prononcée par le Premier Ministre de Mauritanie

Selon l'OCDE et d'autres institutions, le continent a besoin d'un financement supplémentaire d'environ 200 milliards de dollars par an pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030, ce qui équivaut à 7 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique et à 34 % de ses investissements en 2021.

Les développements de l'Industrie de l'Assurance et des marchés financiers ont été les oubliés, à tort, des décideurs africains et de leurs partenaires de développement, au vu des possibilités réelles de mobilisation d'une épargne, privée ou publique continentale.

Sans l'industrie de l'Assurance, la plupart des entreprises ne pourraient envisager d'opérer efficacement dans de nombreuses activités, beaucoup de projets de développement ne pourraient aboutir. Le développement du secteur de l'assurance est un facteur de croissance économique, de maîtrise des risques et de résilience face aux multiples aléas. Un environnement réglementaire propice et un cadre juridique clair, transparents et adaptés sont essentiels pour susciter la confiance des investisseurs et des consommateurs. Il est primordial de promouvoir la diversification des produits d'assurance pour répondre aux besoins variés des populations et des entreprises africaines, notamment contre les risques liés à la santé, aux mauvaises récoltes, aux cyber-attaques, aux catastrophes naturelles...

La technologie, en particulier les plateformes numériques, peut transformer radicalement le paysage de l'assurance en Afrique, en permettant l'accessibilité, en améliorant l'efficacité des opérations et en réduisant les coûts administratifs. L'intégration de l'intelligence artificielle et de la blockchain renforcent la transparence et la sécurité des transactions dans le secteur de l'assurance. Avec l'avènement de l'Intelligence Artificielle, les assureurs doivent utiliser l'analyse des données pour anticiper les tendances, identifier les risques émergents et adapter leurs produits en conséquence.

L'industrie de l'assurance devra dépasser son rôle traditionnel de simple réparateur de sinistre. Elle doit être l'architecte d'une vision proactive, préventive, façonnant un avenir où les risques sont anticipés, atténués et où la stabilité financière devient une réalité partagée. Pour cela, il convient de **se focaliser sur le développement de marchés financiers africains.**

En effet, les marchés financiers sont les artères vitales de toute économie prospère. Ils permettent l'allocation efficiente des ressources, la mobilisation du capital et la création d'opportunités d'investissement.

L'Afrique est aujourd'hui sous-représentée sur la scène financière mondiale, avec des marchés fragmentés et des institutions souvent enclines à la prudence excessive. Le développement des marchés financiers africains requiert une approche globale, allant de la consolidation des institutions financières à l'intégration des technologies de pointe. Le socle de cette approche est la mise en place d'un cadre réglementaire clair et d'une bonne gouvernance, favorisant ainsi la confiance des investisseurs nationaux et internationaux.

L'intégration financière et la création de marchés plus robustes, renforcera la capacité des économies à attirer des investissements et à financer des projets d'infrastructures indispensables. Cela favorisera également la diversification économique, réduisant ainsi la vulnérabilité aux fluctuations des prix des matières premières mais aussi aux chocs climatiques.

Je terminerai par cet aspect d'un champ de défis nouveaux pour l'industrie. En réponse aux défis climatiques et à leurs impacts négatifs, nous avons en Mauritanie adopté un programme de réponses vaste, solide et diversifié aux chocs avec l'appui de la facilité du FFRD du FMI.

- **Axe de réforme 1** - Intégrer le climat dans la GFP et les investissements publics ;

Les objectifs visent :

- à intégrer les questions relatives au changement climatique dans les différentes étapes de la gestion des investissements publics, des étapes de la conception, à l'évaluation, à la sélection et à l'exécution des projets.

- faire estimer par le MF la part du budget des ministères liée à l'adaptation au changement climatique, conformément à la méthodologie de marquage des dépenses climatiques.
- faire piloter par le ministère de l'Économie et du Développement Durable en collaboration avec le ministère de l'Environnement, la mise en place d'outils environnementaux et climatiques adaptés pour les grands projets des principaux secteurs concernés par les CDN.

- **Axe de réforme 2 : Protection sociale contre les chocs climatiques**

Il s'agit d'institutionnaliser le programme national de protection sociale Tekavoul, notamment sa composante de transferts monétaires en cas de choc climatique (Tekavoul choc) et étendra la composante « Tekavoul choc » aux ménages vulnérables touchés par la sécheresse, tout en assurant un financement adéquat<sup>4</sup>.

- **Axe de réforme 3 : Décarbonisation**

Il s'agit d'adopter une nouvelle structure des prix des combustibles fossiles qui s'ajuste automatiquement à l'évolution des cours internationaux en vue d'éliminer progressivement les subventions aux carburants.

Introduire une taxe carbone dont le taux et la trajectoire sont à étudier et qui sera appliquée progressivement, (ii) en ligne avec la CDN du pays pour lutter contre les émissions de l'ensemble des secteurs de l'économie et des et complétée par des mesures compensatoires afin de protéger les ménages pauvres lorsque les prix dépassent un certain seuil faire accéder les producteurs indépendants de l'électricité au marché énergétique Mauritanienne et ii) garantir un accès non discriminatoire des tiers aux infrastructures de transmission appartenant à la compagnie publique d'électricité.

Encourager les sociétés minières à accroître la part d'électricité produite par des énergies renouvelables dans leur mix et la réalisation d'investissements d'accompagnement dans l'électrification rurale, en particulier dans les zones isolées.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'hydrocarbures, pour éliminer le recours habituel aux torches et aux rejets de gaz et réduire les émissions de méthane dans l'atmosphère.

- **Axe de réforme 4 : Renforcement la viabilité financière et le cadre institutionnel de la gestion de l'eau**

Il s'agit d'encourager le ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement a un partenariat sur les domaines de coopération (évaluations environnementales, contrôle, gestion des données, surveillance des écosystèmes dépendants des eaux souterraines et autres données hydrogéologiques), et publier un inventaire pilote portant sur les écosystèmes dépendants des eaux. Il faut également réviser la réglementation de la tarification de l'eau.

En conclusion Le développement du secteur de l'assurance en Afrique est un impératif stratégique pour bâtir une économie résiliente et prospère. Il faut supprimer les barrières des frontières géographiques au secteur de l'assurance, pour réaliser des opportunités d'expansion, des partenariats pour tirer profit des synergies régionales et des alliances stratégiques pour créer un réseau robuste d'acteurs assurantiels partageant une vision commune.

---

<sup>4</sup> La Banque mondiale appuie le Gouvernement mauritanien dans le déploiement du Registre Social, du programme de transferts sociaux TEKAVOUL, et de son programme de filets sociaux réactifs aux chocs, ELMAOUNA pour atteindre les ménages souffrant d'insécurité alimentaire pendant la période de soudure. En février 2021, 546 142 personnes ont bénéficiés du programme de filets sociaux TEKAVOUL avec 37 071 ménages. De plus, 165 742 ménages sont actuellement enregistrés dans la base de données du Registre Social - Source: <https://www.banquemonddiale.org/fr/news/press-release/2020/03/10/mauritania-to-improve-its-social-safety-net-system>

Par ailleurs, il est essentiel de comprendre que l'assurance et les marchés financiers sont des partenaires naturels dans la gestion du risque. L'assurance, en tant que filet de sécurité financier, permet à l'économie de prospérer en dépit des incertitudes qui jalonnent son chemin. Les marchés financiers, quant à eux, offrent à l'industrie de l'assurance un terrain fertile pour réaliser des investissements dans des instruments financiers appropriés, créant ainsi une symbiose inextricable entre ces deux secteurs.

Enfin, la création d'une monnaie unique, le développement des marchés financiers et l'épanouissement du secteur de l'assurance sont les piliers fondamentaux de l'émergence d'une Afrique prospère, résiliente et dynamique. L'Afrique peut se forger un avenir annihilant les préjugés des agences de notation où elle ne sera pas seulement un spectateur comme aujourd'hui, mais un acteur majeur sur la scène internationale.

## **Etude d'Impact de Nouvelles Assurances Obligatoires en zone CIMA**

Etant donné sa pertinence dans le cadre du thème retenu par la FANAF pour son AG 2024, il est apparu essentiel d'évoquer cette étude. Pour réaliser cette étude, les Experts du groupe CISCO CONSULTING-SOLVISEO révolutionnent l'Actuariat par la Macroéconomie et nous reprenons ici l'essentiel d'un entretien entre Financial Afrik et M. CISSE ABDOU, PDG du Groupe Cisco.

La réalisation de cette étude a permis de conforter certaines des convictions entretenues sur l'assurance africaine et surtout de mieux apprécier les réalités économiques et assurancielles vécues en Afrique subsaharienne. La FANAF mérite d'être regardée aujourd'hui comme l'un des meilleurs dénominateurs communs des pays d'Afrique subsaharienne ; lorsqu'elle demande une étude, nous avons conscience qu'elle doit recevoir des livrables qui vont au bout de l'intrication des assurances dans les activités économiques des Etats. Ainsi, par cette étude, les auteurs ont cherché à faire émerger le rôle profond de l'assurance au sein de l'économie et de sa croissance, par la modélisation et la recherche pédagogique.

Les impacts socio-économiques de la mise en place de nouvelles assurances obligatoires ne peuvent être lus (par les autorités des Etats et par la CIMA) que dans l'activité économique d'un pays ; donc précisément à travers les recettes et les dépenses ; or, le produit intérieur brut (PIB) qui se construit à partir de certaines recettes et certaines dépenses, est le meilleur agrégat macro-économique en représentation des activités économiques d'un pays.

CISCO a ainsi mesuré la place de l'assurance dans l'activité économique, avant et après la mise en place de nouvelles assurances, pour en tirer des conclusions sur les agrégats tels que le chiffre d'affaires potentielles des assureurs, les recettes de l'Etat, les placements possibles des provisions, les sinistres réglés en contribution à la protection sociale, les résultats des compagnies. Ceci explique l'importance du PIB dans les orientations de l'étude.

Les points essentiels de l'approche méthodologique :

- Dans le cadre du modèle bâti par CISCO pour réaliser l'étude, les consultants se sont appuyés sur des données macroéconomiques et des données financières (paramètres et variables) en entrée de nos moteurs de calcul. Ce ne sont pas des hypothèses que se sont fixées les experts, mais plutôt des paramètres et des variables nécessaires à tout type de modèle.

Ces paramètres permettent de caler le modèle et de surveiller ses dérives alors que les variables évoluent dans nos projections pour fournir les indicateurs en sortie du modèle. Ces données caractérisent les Etats ou d'autres entités comme les Banques Centrales, et font en grande partie l'objet de publications par des organismes qui les utilisent périodiquement (Directions d'Etat, FMI, Banque Mondiale, BCEAO, BEAC, Banque de France, Trésor français, ONG, ...).

- Sur le lien entre les données et les modes de tarification usuelles pour chaque produit concerné, il serait beaucoup plus facile de réaliser une tarification classique si les données nécessaires étaient disponibles et fiables. Le fondement de l'étude d'impacts se situe au niveau du chiffre

d'affaires que les assureurs réaliseront avec la mise en place des nouvelles assurances obligatoires ; ce chiffre d'affaires est fonction de la tarification des produits commercialisés.

- Les données statistiques disponibles pour l'étude ont manqué de consistantes par catégorie socioprofessionnelle (micro) et de comparabilité sur les trois marchés cibles.

Par exemple la tarification d'une Responsabilité Civile des professions libérales (Avocat, experts, etc.) ; on ne dispose pas de données comparables sur les trois pays cibles, sur le salaire, sur le revenu moyen d'un cabinet, ou encore sur le nombre moyen de salariés (les barreaux d'avocats interrogés parlent plutôt de niveau de vie et pas de salaire moyen).

Même en partant d'un coup moyen de la RC d'une entreprise du portefeuille de marché, à travers la charge de sinistres et le nombre de sinistres, les données communiquées par les compagnies à travers des états règlementaires sont difficilement exploitables; l'incohérence des données donne naissance à une incohérence du tarif, qui se lit dans tous les développements des ultimes (chemin de la liquidation des règlements de sinistres). Ceci est une des raisons pour lesquelles il n'était pas possible de réaliser des tarifications actuarielles classiques.

- La deuxième raison est que l'actuariat IARD n'a jamais été pratiqué sur le marché de la zone Cima. Les tarifs usuels sont soit hérités de l'historique française, soit associés à des tarifs de grands réassureurs français (ceux des risques spécifiques par la CIMA) ; ainsi le marché ne dispose pas de tarifs standardisés ni au niveau pays ni au niveau zone. Nous nous sommes rendus compte de cette absence de pratique actuarielle en regardant les états spécifiques à l'assurance de dommage qui permettent un pilotage efficace de l'activité tant au niveau de la production, du provisionnement que du règlement des sinistres (C9, C10a et C10b).

Par exemple, à partir des états C10b, nous avons effectué une recherche axée sur le coût moyen d'ouverture des dossiers de sinistres matériels et corporels par extraction de séries statistiques sur les 15 dernières années. Les données en question relevaient d'évolutions absurdes, sans régularité ni de tendance mathématique pour bâtir un modèle ; données inexploitable, dont les origines remontent à la tarification non actuarielle et non standardisée sur le marché. Rares sont les compagnies de la zone CIMA qui tiennent correctement leurs états C10b.

Comme les méthodes statistiques de provisionnements ne sont pas encore standardisées sur le marché, le grand problème de l'estimation des provisions pour sinistres c'est le coût moyen d'ouverture, qui est souvent considéré comme statique par les compagnies, faute de référence périodique à un tarif actuariel ; ce qui pose de réels problèmes et explique l'urgence de démarrer la pratique de l'actuariat en IARD sur le marché.

- Ainsi, il n'était pas d'utiliser les méthodes classiques de tarifications usuelles pour des risques nouveaux (mais les actuaires et leur travail doit respecter la déontologie du métier) ; les experts de CISCO ont été dans l'obligation d'adopter une conception économique et financière intégrant un modèle d'assurance, pour tarifier les nouveaux produits avec des données macroéconomiques reflétant l'activité.

C'est pourquoi leur approche s'inscrit aussi dans un cadre d'innovation actuarielle, cohérente avec la notion de prime commerciale car corrélée avec le Produit Intérieur Brut par habitant (donc conforme au pouvoir d'achat des futurs assurés). Les nouveaux produits d'assurances étant obligatoires, la loi des grands nombres s'impose et la mutualisation des risques ne pourra pas poser de problème tant que la tarification sera conforme au pouvoir d'achat des assurés.

- Une tarification classique adviendra obligatoirement dès la disponibilité des données nécessaires, sinon forcément en cours de projet ; elle permettra de 'benchmarker' la tarification macroéconomique que nous avons réalisée et de gérer aussi les ajustements tarifaires après chaque année de clôture d'exercice (par la confrontation des projections et de la réalité vécue). Pour une réelle stabilité de la tarification, il faudra au moins cinq années de pratique d'un

produit d'assurance obligatoire. En procédant ainsi, nous bâtissons des tarifs standardisés pour la zone CIMA.

À travers ce projet, la Fanaf est en train de construire un marché standardisé tant en termes de tarif que de provisionnement. En tant que cabinet d'actuariat et de finance, le groupe CISCO CONSULTING-SOLVISEO a le devoir d'y participer, en veillant surtout à ce que nos prédictions ne s'écartent pas beaucoup des réalités vécues dans le futur (forte responsabilité des actuaires dans la tarification).

- Le modèle bâti par CISCO permettra aussi aux départements techniques de chaque compagnie de disposer d'un outil d'étude de rentabilité (pré-commercialisation) et de suivi du risque de chaque nouveau produit d'assurance.

Une réflexion pourra être menée avec les réassureurs africains comme AFRICA RE, CICA RE et, entre autres, Aveni Ré, pour bâtir des tarifs actuariels sous le contrôle de la CIMA et de la FANAF ; ils disposent des statistiques nécessaires et le marché en a réellement besoin.

Pour expliquer plus simplement ce modèle :

- La méthodologie spécifique élaborée dans le cadre de ce projet consiste à approcher le problème selon une vision plus métier que purement statistique, par les liens entre les données fondamentales de l'assurance et les agrégats économiques qui sont à la base de la richesse nationale (PIB) ; sachant que c'est souvent l'inverse qui est fait.
- Toutes les sources d'argent disponible dans l'environnement économique en recettes du pays, ont été modélisées ainsi que les dépenses correspondantes effectuées par les agents économiques ; pour chaque pays, on part de l'argent disponible (qui intègre les recettes du PIB) que l'on met en face de toutes les dépenses (qui intègrent les dépenses du PIB).
- Les experts font tourner l'économie en recomposant le PIB qui ressort comme un agrégat ex-poste (Output) et qui permet de recalculer le modèle par rapport à la communication.

Le transfert net d'argent est représenté comme de l'argent qui rentre dans les caisses et permet aux familles de dépenser. Le déficit de l'État (l'emprunt lié au déficit), est représenté comme de l'argent non issu d'une production mais qui sera dépensé par l'Etat. Le secteur bancaire (qui émet la monnaie en circulation) dispose d'un rôle d'infrastructure.

- La modélisation met en lumière la place de l'assurance dans l'économie, par sa contribution aux recettes et aux dépenses et par son rôle de couverture de la masse monétaire en circulation. La valeur ajoutée (recette nette) en assurance s'interprète comme une différence entre le chiffre d'affaires et les dépenses hors salaires est hors bénéficiaires. Un exemple simple sur la zone CIMA :
  - En assurance IARD, sur 100 F de chiffre d'affaires, le coût du risque est environ de 50, les 35 passent en salaires (personnel et courtage), les 10 en dépenses et 5 en profits ; la valeur ajoutée est représentée par 40 (35 + 5) ;
  - En assurance Vie, sur 100 F collectés, environ 80 passent en provisions et 20 en chargements ; sur ces chargements on aura des dépenses d'environ 7 et les 13 passent en salaires et profits (Valeur Ajoutée).
  - L'irrigation du secteur privé par les dépenses du secteur public (car le public fait travailler le privé) a été modélisée par un multiplicateur de Keynes qui prend en compte le niveau d'épargne des agents publics, le niveau de sous-traitance du secteur public et la consommation importée.
- La modélisation boucle comme suit : en partant de la masse monétaire en circulation qui est assurée ou adossée à des fonds propres de banquiers qui sont en réserves fractionnaires par rapport aux réserves nettes de change ; ces réserves fractionnaires dépendent de la capacité de production du pays à l'export ; cette capacité de produit à l'export est d'autant plus importante

que la masse monétaire l'est et que les banques sont couvertes pour les projets de renforcement des moyens de production.

La boucle est ainsi faite sur les assurances comme temporaire défaut des entreprises, assurance décès temporaire d'homme clé, etc. Le modèle est en place autour d'un scénario central. Il est possible de le complexifier par un scénario pessimiste et un scénario optimiste autour du scénario central. Il est aussi possible de l'utiliser pour d'autres études d'impacts d'activités qui intègrent le PIB.

Ce projet, très bien accueilli par les acteurs de l'économie (les ETATS, les Financiers et les Assureurs), est un premier pas dans la construction de nos modèles africains qui permettra aux Etats de la zone CIMA d'apprécier la place des assurances dans la mesure du PIB.

Ce modèle actuariel combine l'économie, la finance et l'assurance avec des données d'ordre macroéconomique et financière d'origines étatiques, de publications des banques centrales, d'organismes nationaux (instituts de statistiques) et internationaux. La fiabilité des données découlera d'une présentation du modèle aux acteurs ci-dessus dans chaque pays cible pour une auto validation.

Les experts préconisent la réalisation de l'étude dans tous les pays de la zone CIMA et la création d'un bureau commun de statistiques pour standardiser les tarifs et unifier les modèles de provisionnements

### **Prévention du risque et assurance<sup>5</sup>**

Depuis la nuit des temps, l'homme a toujours vécu au côté des risques et en prenant des risques. Avec l'évolution des technologies et des événements naturels, les risques ont pris une nouvelle tournure et imposent une attention toute particulière.

Les économies actuelles sont caractérisées par des investissements financiers très lourds, mettant en jeu des technologies de plus en plus complexes et l'usage de produits dangereux en plus grande quantité. En même temps, la mondialisation et le développement des sociétés multinationales ont introduit une interdépendance des activités industrielles, avec une concurrence ardue et une étroite surveillance des images, des standards et des exigences de notations.

Les risques technologiques menacent davantage avec des conséquences beaucoup plus dévastatrices. Cette situation contraint les entreprises à surveiller la survie, la disponibilité et le rendement de leur outil de production et à éviter une quelconque défaillance devant mener à une interruption d'activité, si courte soit elle.

Au côté de ces risques financiers et technologiques, le réchauffement global a, en plus, accru l'occurrence d'événements naturels de toutes sortes, éruption volcanique, tremblement de terre, cyclone etc.

Cette année, et pour la première fois dans l'histoire, la température de la planète a évolué de 1,5°C en l'espace de 12 mois. En plus, les changements climatiques causés par l'homme lui-même, entraînent de plus en plus de phénomènes naturels extrêmes, avec de très lourdes conséquences dommageables. Ainsi, l'action de l'homme revient au centre des catastrophes, naturelles ou technologiques

Et il est apparu depuis plusieurs décennies, que les catastrophes naturelles qui surviennent sont dus plus à l'action de l'homme que de l'augmentation de l'intensité ou de la fréquence des phénomènes: Ici, entre en ligne de compte, L'URBANISATION NON MAITRISEE AUTOUR DES SITES INDUSTRIELS (Proximité des populations autour des sites industriels dangereux, ou des zones menacées par les risques naturels)

---

<sup>5</sup> Présenté par M. Amadou THIAM, Ordre National des Experts du Sénégal

Cette aggravation progressive des conséquences des aléas technologiques et climatiques, impose de profondes réflexions et capacités, tant du point de vue de la gestion des risques que du mode de réparation des divers préjudices qui en résultent.

Toutes les conséquences engendrées par ces risques sont soumises aux assureurs et réassureurs à qui des exigences de capacités financières, toujours de plus en plus élevées, frappent à la porte.

Devant cette recrudescence de sinistres lourds, l'équilibre Sinistre à Prime devient presque inaccessible et la montée en puissance des capacités financières ne résout pas non plus le problème.

Face à cette turbulence, un défi d'un type nouveau se présente aux assureurs et réassureurs, celui qui pourrait ralentir la fréquence et le coût de ces phénomènes : c'est la PREVENTION DU RISQUE qui leur est soumis.

Pourtant, les nouvelles exigences de continuité d'activité dans le monde industriel et commercial et la crainte d'être dépassée par la concurrence font que les assurés ont plus peur des sinistres que les assureurs eux-mêmes : Il apparaît ainsi un besoin de consensus autour de ce sujet de la PREVENTION DES RISQUES. La relation assureur-assuré devient alors une relation de partenariat gagnant-gagnant

Ce thème qui porte sur la PREVENTION DU RISQUE ET ASSURANCE trouve sa pleine justification au regard des enjeux évoqués plus haut. Chacun des trois mots : RISQUE–PREVENTION–ASSURANCE, peut faire l'objet de longs échanges, mais nous nous contenterons de mettre seulement en exergue quelques points clés. Nous commencerons par aborder le thème par la CONNAISSANCE DES RISQUES qui est un PREREQUIS essentiel à leur PREVENTION, puis de leur ASSURANCE.

Dans sa nature intrinsèque, le RISQUE est caractérisé par les deux facteurs : La PROBABILITE de survenance et la GRAVITE qui est sa capacité à causer des dégâts. Dans la pratique on utilise l'échelle de criticité en multipliant le niveau de probabilité par le niveau de gravité en positionnant les risques dans une matrice avec sur un axe la probabilité et sur l'autre la gravité.

La matrice d'évaluation des risques permet de hiérarchiser les risques et d'identifier les plus graves auxquels l'entreprise est confrontée. C'est ainsi qu'il est possible de développer une stratégie ciblée de gestion des risques. De même que tous les risques ne sont pas égaux, tous les risques n'ont pas le même impact. En hiérarchisant les menaces, la matrice d'évaluation des risques permet de gérer les événements à haut risque. Le suivi de la matrice d'évaluation des risques permet de conserver une vue en temps réel de l'évolution de l'environnement des risques.

### Une taxonomie des risques

RISQUES NATURELS	RISQUES TECHNOLOGIQUES OU ANTHROPIQUES	AUTRES RISQUES
Les risques naturels provenant des phénomènes naturels peuvent être de nature atmosphérique ou géologique. Ils varient selon les pays, le sol et le sous-sol, le relief et le climat	Les RISQUES TECHNOLOGIQUES concernent les risques dont l'origine est liée à l'ACTION HUMAINE (anthropique), tels que les suivants	Tous les risques qui n'entrent pas dans les deux premières catégories tels que
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ SEISMES</li> <li>→ ACTIVITES VOLCANIQUES</li> <li>→ GLISSEMENT DE TERRAIN</li> <li>→ INONDATIONS</li> <li>→ OURAGANS</li> <li>→ TEMPERATURE EXTREME</li> <li>→ SECHERESSE</li> <li>→ FEUX DE FORÊTS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ RISQUE NUCLEAIRE</li> <li>→ RISQUES INDUSTRIEL</li> <li>→ RUPTURE DE BARRAGE</li> <li>→ RISQUE MINIER</li> <li>→ TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ CYBER</li> <li>→ SANITAIRE</li> <li>→ MENACE TERRORISTE</li> <li>→ Etc.</li> </ul>

En assurance, le risque peut aussi s'entendre comme l'évènement dommageable ou aléa. Par exemple, on peut parler de risque naturel, risque incendie, de risque agricole ou de risque vol. Les risques peuvent être classés en trois catégories, selon qu'ils sont liés à l'action de l'homme (risque

anthropique ou technologique) ou qu'ils sont d'origine naturelle. Bien entendu, il existe bien d'autres taxonomies des risques possibles selon les objectifs retenus pour la gestion des risques.

En Afrique, les INONDATIONS représentent 73% des catastrophes naturelles et les TEMPETES 21%. Les Inondations et les Tempêtes constituent donc, les risques naturels auxquels il faut porter une attention particulière.

Lorsque les risques (TECHNOLOGIQUES ou NATURELS) atteignent un niveau de destruction élevée, on parlera de RISQUE MAJEUR : *Un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants (matériels, corporels et financiers) et dépasser les capacités de réaction de la société.* Un RISQUE MAJEUR est caractérisé par une faible FREQUENCE et des conséquences graves (*Nombreuses victimes; coût important de dégâts matériels et d'importants impacts environnementaux*).

Les installations classées pour la protection de l'environnement peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols,...) et présenter des dangers (incendie, explosion,...) sur les biens et activités proches, tout comme sur l'environnement. Par **exemple, la NOMENCLATURE SENEGALAISE DES INSTALLATIONS CLASSEES est la suivante**. Selon l'impact potentiel, la nature, l'ampleur et la localisation, les différents types de projets sont soumis à des contenus différents:

- **EIE** : Eude d'Impact sur l'Environnement
- **EIA** : Etude d'Impact Approfondie, lorsque les projets sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement
- **AEI** : Analyse Environnementale Initiale, lorsque les projets ont des impacts limités

Contrairement aux risques technologiques, les risques majeurs d'origine naturelle surviennent en dehors de la volonté ou de l'action humaine.

- **Les séismes** : Chaque année, plus de 150 séismes de magnitude supérieure ou égale à 6 sur l'échelle de Richter (séismes potentiellement destructeurs) se produisent à la surface du globe.
- **Les tempêtes** : Elles engendrent des vents pouvant dépasser 200km/h en rafales, aux quelles peuvent s'ajouter des pluies importantes, des marées de tempête et une forte houle.

La PREVENTION des risques s'appuie sur quatre critères fondamentaux :

- La probabilité de survenance
- La gravité du risque (capacité à causer des dégâts)
- La vulnérabilité de l'enjeu
- L'exposition au risque

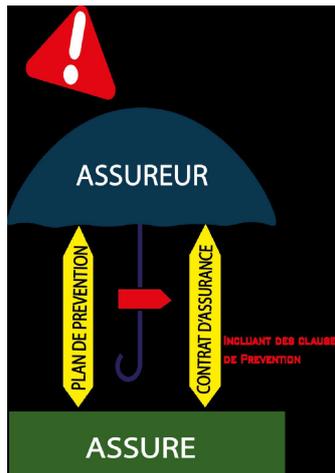
L'importance des dégâts causés par le risque est fonction de deux critères:

- **La vulnérabilité de l'enjeu**
- **L'exposition au risque**

En matière de prévention des risques, il est parfois difficile d'empêcher les événements de se produire (c'est le cas des EVENEMENTS NATURELS). Face à cette situation, il faut se concentrer sur la réduction de la vulnérabilité et de l'exposition. Réduire l'Exposition au Risque consiste à trouver une barrière de contact entre l'aléa et l'enjeu (l'objet qu'on veut protéger): par exemple en matière d'urbanisation quand on interdit de construire dans des zones sujettes à inondation.

L'Assureur fonctionne sur un système binaire : la cotisation et le sinistre. Globalement, la PREVENTION regroupe l'ensemble des mesures prises afin d'éviter ou de réduire la probabilité (PREVENTION), ou en vue de limiter les conséquences (PROTECTION) de la réalisation du DANGER.

Dans les deux situations, la PREVENTION a son influence, mais cette influence est plus forte en souscription qu'en tarification car une erreur de souscription a des conséquences plus graves qu'une erreur de tarification.



L'Assureur fonctionne sur un système binaire : la cotisation et le sinistre. Globalement, la PREVENTION regroupe l'ensemble des mesures prises afin d'éviter ou de réduire la probabilité (PREVENTION), ou en vue de limiter les conséquences (PROTECTION) de la réalisation du DANGER.

Dans les deux situations, la PREVENTION a son influence, mais cette influence est plus forte en souscription qu'en tarification car une erreur de souscription a des conséquences plus graves qu'une erreur de tarification.

La PREVENTION s'impose de nos jours comme un outil essentiel et incontournable dans la conception de la police d'assurance (prime et sinistre), elle donne l'occasion d'un meilleur partenariat entre l'assureur et l'assuré.

L'Assurance se développe aussi sur la base de deux concepts: la loi des grands nombres et la loi de la sélection des risques. Si pour des risques rares, la loi des grands nombres n'est pas réalisable par l'assureur, le Réassureur qui évolue sur une sphère plus large pourrait aider à l'atteindre. En revanche, la sélection est faite risque par risque et traite de la qualité des risques et son évolution dans le temps, d'où l'importance de la prévention.

Ce taux de prime peut évoluer dans le temps lorsque sur les conseils de l'Assureur, l'Assuré met en œuvre certaines recommandations de sécurité.

Dans les marchés africains, des ingénieurs sont recrutés depuis déjà près de quarante ans, dont j'en fait partie et mon grand-frère Seybatou AW, toujours passionné par le métier, mais c'était surtout pour faire des tarifications juste grâce à des visites de risques.

Aujourd'hui, on s'est aperçu que la tarification est fortement influencée par la pression de la concurrence et que les critères de majorations indiqués dans les tarifs sont d'ailleurs, de moins en moins pris en compte car la recherche du chiffre d'affaires s'impose à tout prix.

Maintenant de plus en plus, l'assureur surveille le rapport « sinistres à primes » (S/P) qui devient un élément prioritaire de décision dans l'acceptation ou la conservation d'une affaire. Cet enjeu oblige à se pencher du côté de la sinistralité, laquelle reste largement tributaire de la PREVENTION.

Globalement les tailles des marchés africains, en termes de chiffres d'affaires, augmentent sensiblement. Par contre, les primes par risque baissent progressivement, pendant que les sinistres accroissent en nombre et en coût : il s'ensuit une perte de rentabilité perçue, ici et là.

La maîtrise de la sinistralité ne pourra se faire sans une démarche tournée vers la PREVENTION DES RISQUES. Les sociétés d'assurance doivent se doter de services spécialisés en PREVENTION, sachant que leurs frais généraux seront insignifiants devant l'économie à réaliser sur les coûts des sinistres.

Le recrutement et la formation d'ingénieurs spécialisés dans la visite de risque et le conseil devrait être une priorité pour les assureurs africains qui restent encore trop frileux sur la mise en place de telles compétences.

## Le financement de l'économie africaine par le secteur de l'assurance - 1<sup>6</sup>

Les placements effectués par les assureurs africains s'élèvent à près de **3 000 milliards de FCFA** en 2021 (Source : FANAF). La **branche Vie** reste la contribue la plus importante en comparaison de l'assurance non-vie (**3/4 – 1/4**)

En termes de structure de placements des assureurs : **Les obligations et la trésorerie** représentent la part la plus importante (**+ de 60%**). Les obligations constituent une poche d'actifs appréciés par le marché (135 titres obligataires émis à la BRVM) et les assureurs

En ce qui concerne la répartition du marché de l'assurance, **la part de marché du continent africain reste très modeste** cependant elle met en perspective le potentiel de croissance du continent.

Le taux de pénétration reste faible au regard des ambitions affichées : Globalement les taux de pénétration de l'assurance a diminué notamment suite aux effets de la **pandémie du Covid 19 et de la guerre en Ukraine**.

Ces événements majeurs entraînent une reprise lente et difficile pour le marché des assurances



« L'Agenda 2063 de l'Union Africaine a été également élaboré sur la base d'un examen approfondi des expériences africaines en matière de développement, l'analyse des défis et des opportunités qui se présentent aujourd'hui, ainsi que sur l'examen des plans nationaux, des cadres régionaux et continentaux, les études techniques et les consultations approfondies. »

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA) donne naissance à 7 aspirations et 20 Objectifs sur différents Domaines prioritaires définis. Cela définit la feuille de route pour une Afrique plus intégrée et plus développée avec des économies fortes et résilientes.

Des projets de développement importants pour le continent et financés par des bailleurs externes (mais entraînant une perte de souveraineté). Les assureurs africains ne peuvent pas au tour de table et n'apportent pas les couvertures nécessaires ca exclus du financement (absence des assurances)

Les Etats et les porteurs de projets africains ont un rôle important à jouer en imposant la participation des acteurs de l'assurance africains.

<sup>6</sup> Intervention de Mohamed BAH, Directeur Général du Groupe SUNU

- **Le rôle des assureurs dans le financement des économies africaines :**
  1. **Mobilisation des ressources financières :** Les assureurs contribuent à la mobilisation de ressources financières en incitant les individus et les entreprises à investir dans des produits d'assurance :
    - Primes collectées par les assureurs FANAF : **2 575 millions USD en 2021**
    - Taux d'évolution des primes collectées: **+4,3% en 2021**
  2. **Facilitation de l'accès au crédit:** En assurant les risques (Décès emprunteur, crédit caution, nantissement, etc.), les assureurs facilitent l'accès au crédit pour les entreprises et les particuliers, stimulant ainsi l'activité économique
  3. **Gestion des risques liés aux investissements:** Les assureurs offrent des produits permettant la gestion des risques liés aux investissements, favorisant ainsi un climat d'investissement plus sûr et attractif. (assurance caution, crédit, emprunteurs)
  
- **Indicateurs de la contribution financière des assureurs :**
  - **Placements et Investissements :** Les assureurs investissent des sommes colossales dans des actifs variés tels que les obligations, les actions, les prêts, les infrastructures, et autres, en vue de soutenir l'économie.
  - **Participation aux Projets d'Envergure :** Souscription aux emprunts obligataires d'Etats africains par les assureurs? Ce sont des partenaires clés dans le financement des budgets d'états et ainsi des projets d'envergure, notamment dans les secteurs de l'infrastructure et de l'industrie.
  
- **L'assurance comme outil de lutte contre la précarité :**
  - **Protection des ménages vulnérables :** Les produits d'assurance permettent de protéger les ménages vulnérables contre les risques liés à la santé, aux catastrophes naturelles, aux conséquences des décès et aux accidents.  
  
A titre d'exemple : Assurance Education, Couverture santé, Couverture en cas de décès de l'assuré.
  - **Promotion de l'inclusion financière :** L'assurance favorise l'inclusion financière en offrant des solutions accessibles aux populations à faible revenu, renforçant ainsi leur résilience économique.
    - ✓ Développement de la micro assurance;
    - ✓ Promotion et développement d'offres accessibles aux faibles revenus.
  - **Soutien aux micro-entreprises et aux entrepreneurs :** Les assureurs jouent un rôle essentiel en soutenant les micro-entreprises et les entrepreneurs en les protégeant contre les risques inhérents à leurs activités (garantie perte d'exploitation, RC professionnelle, etc.).
  
- **Perspectives pour une Industrie mature des Assurances : Solutions et Initiatives**
  - a. **Collaboration Public-Privé :** Exploration de mécanismes de collaboration plus étroite entre les assureurs et les autorités publiques pour créer un environnement propice aux investissements.  
*(Cas d'un partenariat Public Privé qui devrait être soutenu pour faire face aux projets découlant de l'Agenda 2063. Cela découlera sur une gamme variée de produits depuis le financement des investissements jusqu'à la couverture des risques associés).*
  - b. **Evolutions réglementaires et légales**
    - Evolution du cadre réglementaire : Encourager l'innovation et faciliter la digitalisation de l'activité d'assurance, Instaurer des produits d'assurance obligatoires  
*(Ex: en Guinée pour proposition couverture sociale obligatoire, cas de RDC couverture santé obligatoire comme assurance auto)*

- Evolution du cadre légal : Envisager une fiscalisation assouplie des produits d'assurance en général et des produits d'épargne en particulier.
- c. Innovation Financière :** Encouragement de l'innovation dans la conception de produits d'assurance et d'instruments financiers pour répondre aux besoins actuels de l'économie.  
*(Ex: Création de produits adaptés au besoin des populations et des défis posés par les nouveaux risques –*
- d. Renforcement de la Formation et de la Sensibilisation :** Proposition de mesures visant à renforcer la compréhension des avantages de l'investissement par les assureurs, tant du côté des professionnels que du public.  
*(Ex: Avoir des politiques de sensibilisation pour les différentes cibles de population)  
- Professionnalisation renforcée de l'industrie (assureurs et intermédiaires)*
- e. Evolutions de nos pratiques pour intégrer les notions de Durabilité (ESG), de Solvabilité basé sur les risques et s'arrimer aux Standards internationaux :** Faire évoluer nos pratiques en profitant du retour d'expérience des environnements plus matures.

En conclusion, le potentiel de l'industrie des assurances en tant que moteur du financement économique en Afrique est immense.

Toutefois, pour libérer pleinement ce potentiel, il est crucial de surmonter les obstacles existants et d'explorer de nouvelles avenues. En combinant des analyses précises, des solutions novatrices et une collaboration accrue, nous pouvons bâtir une industrie des assurances mature, capable de soutenir efficacement le développement économique et social du continent africain et des populations.

## **Le financement de l'économie par le secteur de l'assurance - 2<sup>7</sup>**

Etant donné qu'il était au cœur de l'AG, le thème de l'importance de l'assurance pour le développement économique est revenu, voici donc une autre vision.

L'Afrique a un besoin massif de financement de son économie qu'elle arrive difficilement à satisfaire. Les assureurs disposant de capacités financières importantes et cherchant des opportunités d'investissement pourraient représenter une solution à ces besoins de financement. Les actifs des assureurs contribuent déjà à ce développement mais à des degrés divers selon les pays.

Les états africains ont donc intérêt à favoriser le financement de l'économie par le secteur de l'assurance du fait des éléments suivants :

- **Collecte de l'épargne nationale**

Le cycle inversé de l'assurance permet de constituer une épargne nationale conséquente et en évolution constante

- **Cohérence des horizons des fonds et du financement**

L'épargne assurancielle est à moyen voire long terme ce qui est plus en adéquation avec les horizons de financement de l'économie

- **Fixation de l'épargne en Afrique**

L'assurance permet de mobiliser l'épargne africaine et d'éviter la fuite des capitaux hors d'Afrique

- **Autonomie dans le financement**

Cette mobilisation accroît l'autonomie des pays africains dans le financement de leur économie

- **Souveraineté dans les choix d'investissement**

---

<sup>7</sup> Intervention de Skander NAIJA, Directeur Général d'AMI ASSURANCES –Tunisie, Vice-président de la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurance

Elle permet à nos pays de décliner leur stratégie en édictant des règles de placement aux assureurs conformes à leur politique.

- **Souveraineté dans les choix d'investissement**

L'épargne assurantielle peut par exemple être orientée vers **le financement des infrastructures**

Il faut accélérer le mouvement en relevant certains défis. Ces défis sont largement surmontables et des pistes du côté de la demande de financement existent pour accélérer l'intervention des assureurs :

- Diversification des marchés de capitaux par le développement des bourses, la mise en place de réglementation sur les fonds d'investissement...
- Structuration en projets autonomes et en entreprises structurées des projets d'infrastructure
- Mise en œuvre de réglementation plus stricte pour l'amélioration de la transparence et la liquidité des marchés
- Facilitation de l'accès aux capitaux africains... un marché unique du financement assurantiel de l'économie africaine

Ainsi que du côté de l'offre assurantielle de financement:

- Développement des branches longues et principalement la vie et développement tout court
- Intervention multiforme en capital, dettes, ... pour optimiser le couple risques / rendement
- Structuration en fonds pour apporter de la diversification et mutualiser les compétences
- Professionnalisation de la gestion des risques financiers et dotation en compétences nécessaires à l'analyse de ces risques et à l'analyse financière
- Collaboration avec d'autres acteurs du développement

Les assureurs peuvent apporter leur pierre à l'édifice du développement pour répondre aux besoins de financement des économies africaines. Ceci nécessite :

- un développement plus rapide des différentes branches d'assurance (assurance vie principalement) pour mobiliser plus l'épargne et avoir des passifs de long terme
- une meilleure structuration des projets à financer et un plus grand développement financier
- une évolution des réglementations pour une plus grande transparence
- un mix d'offre de financement multiforme (capital et dette) et diversifié (direct, fonds...)

Tout cela devrait conduire vers une Afrique plus développée, plus intégrée et plus autonome.

### **Rendez-vous à Marrakech pour la 49<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la FANAF en février 2025**

*« Les pays ne créent pas d'économies. Ce sont les entrepreneurs et les entreprises qui créent et revitalisent les économies. Le rôle des gouvernements devrait être de créer un environnement propice à l'épanouissement des entrepreneurs et des entreprises, et non de nuire au développement économique. » (John Naisbitt)<sup>8</sup>*

Il n'a pas échappé aux assureurs et risk-managers africains qu'un seul événement peut déclencher une chaîne de répercussions étendues à travers les régions et les industries. Mais la conscience ne suffit pas à démêler l'écheveau. En fait, la nature très complexe des réseaux d'approvisionnement à pour conséquence que de nombreuses entreprises ne sont pas conscientes de leur véritable exposition et que la sous-estimation des menaces est un piège facile à tomber et dont la couverture par les assureurs n'est pas évidente.

De plus, l'inter-connectivité des risques évolue, dans un contexte de commerce mondial complexe et volatil aggravé par la connectivité en ligne. Il est impératif de tenir compte des risques inconnus et

---

<sup>8</sup> John Naisbitt (15 janvier 1929 – 8 avril 2021) était un auteur et conférencier américain dans le domaine des études futures

inattendus lors de la planification des menaces interconnectées et du renforcement de la résilience alors que les acteurs africains ne connaissent pas toujours les limites des réseaux auxquels ils participent. Finalement, il faut également garder à l'esprit que les solutions et les mesures de réduction conçues pour contrer une menace peuvent en générer d'autres dans d'autres domaines et imaginer la façon de les éviter.

Malgré ses limites, l'assurance représente, pour les économies et les ménages africains, un facteur de stabilité et de résilience face à des événements catastrophiques. Elle permet, par exemple, de se couvrir contre des catastrophes naturelles en transférant le risque à des compagnies d'assurance et aux marchés financiers. Mais quels secteurs des populations en ont pris conscience ?

Déjà reconnu comme un « *outil financier de référence* » pour « *atténuer les impacts négatifs des chocs inattendus* », le secteur de l'assurance est désormais considéré comme un vecteur de croissance. Cependant, le secteur doit faire face à des nombreux défis et notamment au manque de confiance de la population africaine envers les différents acteurs du marché. Pour pallier cela, la quatrième révolution industrielle, celle de l'innovation numérique, pourrait offrir aux assureurs « *un moyen de conquête de nouveaux marchés pour les activités assurantielles* », au travers de la digitalisation et des nouvelles technologies.

Le secteur a connu une croissance régulière depuis plusieurs années mais elle reste décevante par rapport au potentiel ; cependant l'environnement actuel semble propice au développement du marché africain de l'assurance avec des possibilités de croissances extrêmement fortes sur l'ensemble du continent si les professionnels savent convaincre les particuliers comme les entrepreneurs de l'importance de l'assurance pour permettre de franchir les obstacles inattendus.

En effet, comparer au reste du monde, le secteur de l'assurance africain dispose vraisemblablement d'une marge de progression importante si elle saut jouer son rôle d'éducation, essentiellement dans les secteurs de la « *retraite* », de la « *santé individuelle* » ou encore dans celui des « *assurances vie* ». Le récent renforcement des exigences réglementaires sur la « *solvabilité des acteurs locaux* », en particulier dans la zone CIMA devraient également « *contribuer à développer des compagnies plus grandes et plus solides* »,

Selon une étude du cabinet de conseil McKinsey réalisée en décembre 2020 portant sur l'assurance en Afrique, ce secteur est réparti de manière « *inéquitable* » sur l'ensemble du continent. Évalué « *à environ 68 milliards de dollars en termes de primes (GWP)* », le secteur des assurances reste « *très disparates en termes de taille, de composition, de croissance et de degré de la consolidation, avec 91 % des primes concentrées dans dix pays seulement* ». L'étude ajoute que le principal marché africain est celui de l'Afrique du Sud, qui concentre « *70% du total [de ces] primes* ».

Avec « *un taux de croissance annuel moyen à deux chiffres* » pour « *la plupart des pays africains* », le marché des assurances africain est face à un « *immense potentiel de développement* ». Face à ce constat, plusieurs « *tendances* » sont mises en avant par le rapport de McKinsey. Tout d'abord, l'accent est mis sur la « *croissance économique* » et la mise en place de « *réformes structurelles* » dans les pays africains, considérées comme porteurs de la croissance du secteur : « *libéralisation et déréglementation du marché* », « *mise en place de l'assurance obligatoire* », « *accès facilité grâce à une distribution plus large* », ou encore développement « *des partenariats public-privé* ». L'étude recommande en effet aux assureurs et réassureurs de « *collaborer* » avec les États africains afin de « *façonner* » des « *programmes de réformes* ».

La digitalisation des assurances est également évoquée dans l'étude, qui voit en elle un « *moteur de croissance* ». Pour assurer ce développement, les investissements dans la digitalisation sont essentiels pour renforcer le secteur. La digitalisation déjà accélérée en raison de la pandémie de la Covid-19. Enfin, dans la continuité de la digitalisation, une multiplication « *des partenariats entre assureurs traditionnels* » et « *le monde de la Tech* », permettrait la création d'un terrain propice aux « *innovations* », déjà motivées par la « *concurrence entre les acteurs* ».

Proposer des services connectés et accessibles représente la nouvelle stratégie des assurances sur le continent. Grâce à l'innovation numérique et la digitalisation du secteur, les activités assurantielles pourront permettre « une réduction du coût de service aux clients », « une rationalisation des processus internes », mais « surtout la mise à disposition au plus grand nombre d'une expérience client enrichie » en répondant en particulier aux besoins spécifiques des populations en prenant en compte les différences culturelles et sociale.

En effet, le défi que l'assurance africaine doit encore relever, demeure de « démocratiser » les souscriptions et d'établir un lien de confiance avec les diverses populations africaines. De plus, ces nouvelles offres digitales, utilisant des canaux comme les téléphones portables « contribuent à la rénovation des systèmes historiques coûteux, encore centrés sur le principe des agences et des réseaux de courtiers, ainsi que sur l'indemnisation évaluée par des experts ».

En effet, l'avenir du secteur des assurances en Afrique se jouerait ainsi à travers le secteur du digital et plus particulièrement via celui du mobile : sur un continent où 660 millions d'habitants disposent d'un smartphone, il est désormais essentiel de miser sur les innovations digitales : « les smartphones deviennent incontournables pour agrandir la base clients d'un assureur, mais surtout pour enrichir son offre de service. En investissant le mobile, ils étoffent leur gamme de produits et renforcent leur part de marché et image de marque – indispensable sur ce type de services ».

Bien que le secteur de l'assurance connaisse une expansion et une croissance importante, les acteurs du marché devront faire face à des obstacles, qui ralentissent, voire ne permettent pas la pénétration du secteur sur certains « segments du marché », notamment celui des populations vulnérables : « revenus insuffisants des foyers », « faibles niveaux d'éducation financière », « non-obligation d'assurance sur les risques de masse », et « surtout un manque de confiance dans les compagnies d'assurances ».

Finalement pour jouer pleinement son rôle de moteur économique, l'assurance africaine doit pouvoir investir davantage dans les économies locales ce qui suppose un élargissement des supports d'investissement acceptés par les autorités de tutelle.

Par ailleurs, l'assurance doit impérativement accroître sa pénétration ce qui suppose de se réinventer grâce à la digitalisation mais aussi avec une réflexion approfondie sur l'utilisation des contrats paramétriques et, peut-être, l'implication des chefferies traditionnelles tant au niveau de la souscription que du suivi des indemnisations mais c'est sans doute un autre débat.

*« L'industrie de l'assurance est l'un des principaux acteurs de l'économie et contribue à l'économie mondiale. C'est parce qu'ils aident au bon fonctionnement de l'économie mondiale par le paiement des réclamations d'assurance et sont considérés comme l'un des investissements les plus sûrs pour les gens d'avoir. »  
(Extrait d'un document de Generali: Comment l'assurance contribue au développement économique)*

Professeur Jean-Paul Louisot, MBA, ARM, FIRM  
Docteur ès Sciences de Gestion de la Sorbonne  
Anc. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Managing Partner – JPLA\_Consultants LLC  
Veuves, le 22 mars 2024